

AGNES PANNIER-RUNACHER SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

OLIVIER DUSSOPT SECRETAIRE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Paris, le 25 janvier 2019 N° 990/576

Communiqué de presse d'Agnès Pannier-Runacher et Olivier Dussopt

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, et Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, ont reçu ce jour les représentants de plusieurs associations locales de commerçants (Bordeaux, Dijon, Saint-Etienne, Nantes, Rennes, Toulouse) pour faire un point de situation sur l'impact économique du mouvement des « gilets jaunes » et sur la mise en œuvre des mesures adoptées par le Gouvernement depuis le 26 novembre dernier, et renforcées en début d'année, pour soutenir les entreprises concernées.

Si le mouvement des « gilets Jaunes » n'a eu qu'un effet limité sur les défaillances d'entreprises à fin décembre 2018, la vigilance et la mobilisation de l'Etat, et de tous les acteurs du secteur du commerce doit rester de mise. Au début du premier trimestre 2019, les pertes de chiffre d'affaires et les difficultés de trésorerie que connaissent certains commerces invitent en effet à la plus grande attention.

L'Etat reste donc pleinement mobilisé aux côtés des commerçants et des artisans dont les entreprises ont déjà subi dix semaines de manifestations, parfois de dégradations et de violences à leur encontre. Ces violences et ces dégradations doivent cesser. Casser un commerce, c'est casser le travail de toute une vie, c'est détruire des emplois.

Au 24 janvier, 4 577 entreprises ont demandé à bénéficier du dispositif d'activité partielle auprès des services du ministère du Travail, ce qui représente 66 000 salariés pour 36 millions € de soutien. Les mesures exceptionnelles et temporaires d'étalement des échéances sociales et fiscales mises en place pour le mois de décembre ont été prolongées pour le 1er trimestre 2019. Les entreprises verront ainsi rembourser, dans les meilleurs délais possibles, leurs crédits d'impôts. Enfin, le réseau des comités des chefs des services financiers (CCSF) est mobilisé pour traiter au cas par cas et apporter des solutions aux entreprises les plus fragilisées.

En réponse à la situation décrite par les associations locales de commerçants et d'artisans, Agnès Pannier-Runacher et Olivier Dussopt ont rappelé la mobilisation des services de l'Etat, avec l'appui de la Fédération Bancaire Française et de son réseau de correspondants dans les différents réseaux bancaires, de la Fédération Française des Assurances et de Bpifrance. Dans les régions et départements, des « référents territoriaux d'alerte précoce », orientent désormais les entreprises qui les sollicitent vers les dispositifs adaptés. Ces référents territoriaux ont pour objectif de répondre aux besoins d'accompagnement décrits par les associations de commerçants.

Contacts presse

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 – presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Olivier Dussopt : Secrétariat du chef de cabinet : 01 53 18 45 75

chefcab.semacp@cabinets.finances.gouv.fr